



Listen to this article

Matthieu 18 : 15-35.

« *Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ.* » — Eph. 4 : 32.

Bien apprendre cette leçon sera, pour chaque véritable Chrétien, une bénédiction dont il profitera la vie durant; on pourrait même dire que cela lui assurera la vie éternelle, en l'amenant dans un état de concorde totale avec les exigences divines. Cette leçon s'applique spécialement aux consacrés, aux membres du Corps de Christ, à l'Eglise, dont Christ est la Tête, bien que d'autres puissent, naturellement, en faire application avec profit.

La règle dictée par le Maître à Ses disciples est : si un frère t'a causé du tort, va le voir seul pour discuter de l'affaire, et efforce-toi de t'accorder, de t'entendre avec lui. Il est fort probable que toute l'affaire découle d'un malentendu. Mais si cela ne suffit pas, et si à tes yeux la chose est sérieuse, demande à deux frères de t'accompagner chez l'offenseur sans leur expliquer le but de la visite; n'embrouille pas auparavant leur esprit pour leur permettre d'écouter impartialement l'affaire et te conseiller, toi et celui qui t'a nuï.

Le point de vue commun de ces frères et leur avis devraient être acceptés par les deux parties. S'ils ne te donnent pas raison, tu devrais reconnaître que tu t'es trompé, et que l'affaire peut manifestement être interprétée comme ils l'ont interprétée. S'ils tombent d'accord avec toi, et si ton antagoniste refuse d'écouter leur conseil et persiste à te nuire, et si tu penses toujours que l'affaire est assez importante pour en inquiéter l'Eglise, tu as la liberté de la lui soumettre. La décision de l'Eglise sur cette question doit être finale, et elle doit engager les deux parties. Celui qui refuse d'écouter l'Eglise doit être traité comme un étranger en ce sens qu'il y a lieu, non pas de lui faire du mal, mais de s'abstenir de le désigner à quelque fonction que ce soit, ou de lui attribuer quelque honneur que ce soit dans l'Eglise, aussi longtemps que sa conduite ne changera pas. Comme l'instruction divine est simple ! Quelle bénédiction résulterait de sa mise en pratique

Pardonne «soixante-dix fois sept fois»

Saint Pierre posa cette question hypothétique: Combien de fois un frère pourrait-il transgresser et demander le pardon tout en pouvant escompter l'obtenir ? Serait-ce jusqu'à sept fois ? Le Maître répondit pratiquement qu'aucune limite ne pouvait être fixée ici; au frère qui confesse sa faute et sollicite le pardon, il faut pardonner, même si cela se reproduit quatre cent quatre-vingt-dix fois. Il n'y a pas d'autre façon d'agir; le pardon est obligatoire lorsqu'il est sollicité. Il ne nous faut pas trop craindre les conséquences de notre obéissance à l'instruction du Maître. Il nous faut placer sur Lui la responsabilité de l'affaire, et demeurer pénétrés de l'assurance que Sa Sagesse ne nous fait pas faire fausse route.

Le Seigneur illustra ensuite ce sujet au moyen d'une parabole ayant trait à la classe du royaume des cieux, à l'Eglise dans son état embryonnaire actuel. Un certain roi effectuait un règlement de comptes avec ses serviteurs, et il régla tous ses comptes avec eux. Parmi ceux-ci, il y en avait un qui lui devait dix mille talents. Il ordonna que ce dernier fût vendu, lui, sa femme et tout ce qu'il possédait, jusqu'au paiement de la dette. Mais le serviteur tomba à ses pieds et le supplia d'avoir pitié de lui, s'engageant à régler sa dette. Le Maître eut compassion de lui et cessa de le poursuivre du fait de cette dette.

« Un compagnon lui devait cent deniers

Ce serviteur, ainsi libéré, sortit et se mit à la recherche de certains d'entre ceux qui avaient contracté des dettes envers lui, et il trouva un compagnon, serviteur comme lui, qui lui devait cent deniers, somme insignifiante si on la compare à celle que lui-même devait au Maître. Il saisit son compagnon par la gorge, en disant : « *Paie ce que tu me dois* ». (Matth. 18 : 28). Ce compagnon tomba à ses pieds et implora sa miséricorde, disant « *Aie patience envers moi, et je te paierai.* » (Matth. 18 : 28). Mais il ne voulut pas attendre et il le jeta en prison jusqu'à ce que ce compagnon eût payé ce qu'il devait. L'affaire parvint à la longue aux oreilles du maître qui appela ce serviteur et lui dit : « *Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié; ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?* » (Versets 32 et 33). Et le maître fut irrité et il le fit punir jusqu'à ce que ce serviteur eût payé tout ce qu'il devait.

Une Importante leçon se trouve loi

Quelle est cette leçon? C'est que nous devrions avoir de la compassion les uns pour les autres, comme justement nous désirons que Dieu, à cause de Christ, ait compassion de nous. Cette leçon est bien exprimée dans notre texte. Nous devrions être bienveillants, affectueux les uns envers les autres, comme Dieu l'est aussi envers nous, nous ayant pardonné en Christ et continuant de nous pardonner nos offenses, de jour en jour. Les offenses des autres commises envers nous sont en vérité insignifiantes, quand on les compare à nos obligations contractées envers l'Éternel. Nous devrions en conséquence être des plus disposés à pardonner à tous ceux qui nous demandent pardon, et ce « jusqu'à soixante-dix fois sept fois ». En exerçant la miséricorde de cette manière, nous nous conformerons au caractère divin. Il en résultera une influence ennoblissante sur notre cœur et notre vie. Notre Seigneur Jésus est l'image expresse de la personne du Père; en exerçant les qualités de la générosité et de l'amour, nous gagnons en ressemblance à Christ et, par conséquent, en ressemblance à Dieu.

C'est ainsi que Dieu vous traitera

Comme l'explique notre Seigneur, Sa parabole met en évidence les principes qu'applique le Père Céleste dans Ses rapports avec les membres du Corps de Christ, de l'Église. S'ils sont durs et froids, s'ils contraignent leurs frères à leur rendre un compte strict en vertu du principe de la justice, alors le Père Céleste les traitera de même et les obligera à rendre compte de tous leurs manquements. Il semblerait que si les membres du Peuple de Dieu saisissaient la force de cette leçon, la pratique du pardon aux frères de leurs offenses et de leurs manquements serait suivie avec beaucoup de générosité et d'une manière générale; qui d'entre nous, en effet, voudrait que le Père Céleste exigeât de nous pleine réparation pour toute imperfection et qu'Il refusât de nous la pardonner ?

Nous manifestons notre appréciation de la miséricorde de Dieu témoignée envers nous, en nous exerçant à mettre en pratique les éléments de Son caractère et en devenant de plus en plus miséricordieux et généreux envers tous ceux de la maison de la foi. Et si nous sommes miséricordieux dans nos rapports avec les frères, nous serons aussi, d'une manière naturelle, généreux à l'égard de tous les hommes. En d'autres termes, si nous nous souvenons de nos faiblesses et de nos défauts, et si nous en avons une juste appréciation, nous deviendrons compatissants dans nos relations avec les frères et avec tout le monde. Dieu prend plaisir à la miséricorde, à la générosité, à la compassion. Ceux qui cultivent ces grâces de l'Esprit plairont à l'Éternel et, de cette manière, se qualifieront et se prépareront

pour prendre place avec Jésus sur Son trône de gloire. Le grandiose Royaume Messianique sera en effet établi dans ce but précis de témoigner de la miséricorde aux humains qui, par milliers, obtiendront la grâce et la bénédiction divines, en recevant une connaissance de Dieu plus claire et en bénéficiant de l'assistance qui sera alors offerte à chacun.

Il n'est pas question du péché d'Adam

Il ne nous faut pas comprendre que cette parabole se réfère au pardon divin du péché originel. Le péché d'Adam ne se pardonne pas par un simple appel à la miséricorde. Adam et la race humaine entière auraient pu implorer miséricorde ils ne l'auraient pas reçue, à moins que ce ne fût de la manière prévue par Dieu : par Jésus, par la foi en Son Sang. Et ce pardon ne pouvait être accordé avant que Jésus eût achevé Son sacrifice, qu'Il fût monté au ciel et qu'Il y comparût devant Dieu, en faveur de ceux qui viennent au Père en se confiant en Son mérite.

Cette parabole traite entièrement des péchés subséquents, des péchés dont il est question dans la prière du Seigneur : « *Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* ». Ceci est montré par le fait que les transgresseurs qui y sont mentionnés sont des serviteurs ; or, les gens du monde, comme pécheurs, ne sont pas serviteurs de Dieu, mais des étrangers, des gens du dehors. Les seuls à être reconnus par Dieu comme serviteurs sont ceux qui sont revenus à Lui par Jésus, par le moyen de la foi et de la consécration. Ceux-là sont serviteurs de Dieu, et c'est à eux qu'il est demandé d'être miséricordieux envers leurs compagnons, les autres frères.

Chaque Nouvelle Créature, comme fils de Dieu, acceptée grâce au mérite de Jésus, est tenue responsable de ses propres faiblesses ; mais la puissance divine a pourvu à leur annulation gratuite, en raison de Christ, sur la base de la confession et de la demande de pardon. Toutefois, le pardon de ces offenses commises par les enfants de Dieu ne sera accordé à ces derniers que s'ils manifestent un esprit de pardon dans leurs rapports avec les frères ; en effet, si vous ne vous pardonnez de tout votre cœur vos offenses mutuelles, votre Père Céleste ne vous pardonnera pas non plus. « *On vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure* » de bienveillance dont vous faites preuve à l'égard des autres » (Matth. 6 : 15 ; 7 2). Combien magnifiques sont les arrangements divins ! Combien bénis sont-ils. Comme ils nous sont profitables, comme ils nous sont utiles dans nos préparatifs pour le Royaume.

W. T. 5134 - C.T.R. 1912